

PLAN DE COURS

COURS : **Systemes d'aéronefs**

PROGRAMME : 280.B0 Techniques de génie aérospatial

DISCIPLINE : 280 Aéronautique

PONDÉRATION : Théorie : 2 Pratique : 1 Étude personnelle : 1

Professeur(s)	Bureau	☎ poste	✉ courriel ou site web
Simon Potel	C-186	4529	simon.potel@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

Coordonnateur(s)	Bureau	☎ poste	✉ courriel ou site web
Éric Goudreault	C-160	4691	eric.goudreault@cegepmontpetit.ca
Serge Rancourt	C-160	4664	serge.rancourt@cegepmontpetit.ca

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Ce cours s'inscrit à la quatrième session dans le volet conception et planification du programme Techniques de génie aérospatial. Ce cours, avec le cours de systèmes avioniques (280-443-EM), vise à ce que l'étudiant puisse établir des relations entre les caractéristiques des systèmes d'un aéronef et les décisions de conception et de planification. Au niveau de la fonction de travail, la connaissance et la compréhension des systèmes deviennent essentiels à l'interprétation des normes à appliquer au moment de la conception, à la prise de conscience des contraintes physiques qui découlent de l'installation de ces composants et de l'évidence de l'arrangement physique des composants dans les espaces restreints.

Ce plan de cours doit être conservé par l'étudiant tout au long de la session, car il sera utile au moment des activités d'évaluations.

COMPÉTENCE DU PORTRAIT DU DIPLÔMÉ

Volet Conception / Volet Planification

OBJECTIF(S) MINISTÉRIEL(S) (CODE ET ÉNONCÉ)

0121 : Établir des relations entre les caractéristiques des systèmes d'un aéronef et les décisions de conception et de planification.

OBJECTIF TERMINAL DE COURS

À la fin de ce cours l'étudiant sera capable d'établir des liens entre les caractéristiques des systèmes d'un aéronef et les contraintes de conception de systèmes et de planification d'étapes de fabrication.

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Partie théorique :

- Exposés magistraux.
- Recherche dans les manuels technique
- Questionnement et discussion.

Partie pratique :

- Démonstrations et observations de composants de systèmes d'aéronefs et maquettes et visites au hangar.
- Recherche d'information sur le site règlementaire de Transports Canada
- Visualisation de schémas

Période des activités : Semaines 1 et 2 (6 périodes)

CHAPITRE : Introduction aux systèmes (semaine 1), introduction au RAC, familiarisation avec le site réglementaire et recherche de normes de conception et de certification.

Objectifs d'apprentissage

1. Se familiariser avec le site réglementaire de Transports Canada et sa structure.
2. Se familiariser avec la base de données des exigences réglementaires reliées à l'installation de systèmes et de composants dans un aéronef et des normes de certification.

Contenu

- Présentation du plan de cours et des objectifs (semaine 1)
- Présentation du système réglementaire canadien (semaine 1)
- Familiarisation avec le site de Transports Canada
- Recherche appliquée dans la base de données des normes de conception et de certification des aéronefs

Activités de recherche et étude personnelle

Matériel : Prise de notes. Site réglementaire de Transports Canada.

Période des activités : Semaines 2 à 5 (12 périodes)

CHAPITRE : Hydraulique ATA 29, Atterrisseurs ATA 32 et examen 1

Objectifs d'apprentissage

3. Analyser les caractéristiques des systèmes d'un aéronef, c'est-à-dire :
 - Situer ces systèmes dans l'aéronef
 - Identifier le rôle de ces systèmes et identifier leur fonctionnement sommaire.
 - Décrire les principales contraintes environnementales reliées à la présence de ces systèmes.
 - Identifier les exigences d'accessibilité liées à l'installation et à la maintenance de ces systèmes.
 - Identifier les principales normes de conception et de certification réglementaire liées à ces systèmes.
4. Évaluer les contraintes physiques reliées à la présence de systèmes c'est-à-dire :
 - Interprétation des dessins et schémas
 - Estimation des besoins d'espace
 - Exigences d'accessibilité liées à l'installation et à l'entretien
 - Étapes (ou séquence d'assemblage) de la mise en place des systèmes

Contenu

- Principes d'hydrauliques, loi de Pascal, loi de Bernoulli.
- Distinction des principales pièces ou composant de ces systèmes : identification et situation sur l'aéronef, rôle et utilité, fonctionnement sommaire
- Établir le lien entre le système hydraulique et les atterrisseurs

- Types d'atterrisseurs, rôles et fonctions
- Caractéristiques propres aux systèmes d'escamotage normal et d'urgence, d'orientation au sol, d'amortissement de choc, de freinage et d'anti-patinage
- Principales tâches de maintenance reliées à ces systèmes
- Normes de conception et de certification RAC 523 et/ou RAC 525 relatives à ces systèmes
- Interprétation des normes d'installation sécuritaire de ces systèmes

Activités d'étude personnelle

Matériel : Cahier de cours et notes personnelles. Site règlementaire de Transports Canada.

Période des activités : Semaines 6, 7, 8, 9, 10 et 11 (18 périodes)

CHAPITRE : Pressurisation et conditionnement d'air ATA 21, Pneumatique ATA 36, Oxygène ATA 35, Protection contre le givre et la pluie ATA 30, Carburant ATA 28 et examen 2

Objectifs d'apprentissage

3. Analyser les caractéristiques des systèmes d'un aéronef, c'est-à-dire :
 - Situer ces systèmes dans l'aéronef
 - Identifier le rôle de ces systèmes et identifier leur fonctionnement sommaire.
 - Décrire les principales contraintes environnementales reliées à la présence de ces systèmes.
 - Identifier les exigences d'accessibilité liées à l'installation et à la maintenance de ces systèmes.
 - Identifier les principales normes de conception et de certification règlementaire liées à ces systèmes.
4. Évaluer les contraintes physiques reliées à la présence de systèmes c'est-à-dire :
 - Interprétation des dessins et schémas
 - Estimation des besoins d'espace
 - Exigences d'accessibilité liées à l'installation et à l'entretien
 - Étapes (ou séquence d'assemblage) de la mise en place des systèmes

Contenu

- *Distinction des principales pièces ou composant de ces systèmes : identification et situation sur l'aéronef, rôle et utilité, fonctionnement sommaire*
- *Interrelation entre les systèmes pneumatiques, de pressurisation, de conditionnement d'air et d'oxygène.*
- *Causes et effets du givrage sur les aéronefs*
- *Principales tâches de maintenance reliées à ces systèmes*
- *Normes de conception et de certification RAC 523 et/ou RAC 525 relatives à ces systèmes*
- *Interprétation des normes d'installation sécuritaire de ces systèmes*

Activités d'étude personnelle

Matériel : Cahier de cours et notes personnelles. Site règlementaire de Transports Canada.

Période des activités : Semaine 12, 13, 14, (9 périodes)

PRÉSENTATION DU TRAVAIL DE SESSION PARTIE 1 ET PARTIE 2 ET RÉALISATION DU TRAVAIL

Objectifs d'apprentissage

5. Établir des relations entre les caractéristiques des systèmes d'un aéronef et les décisions de conception et de planification

Travail de session en deux volets consistant à planifier l'installation d'un composant spécifique dans l'aéronef et à y évaluer une tâche d'entretien en service. La partie 1 est réalisée en équipe alors que la seconde est faite de façon individuelle.

Des commentaires formatifs seront donnés en classe chaque cours pour aider à la réalisation de ce travail. L'accès à la documentation technique des aéronefs n'est disponible que via les postes de travail informatique et l'accès physique aux aéronefs pour visualiser le travail et prendre des photos sera permis. L'enseignant sera aussi disponible pour guider les étudiants dans la réalisation de ce travail.

Période des activités : Semaine 15 (3 périodes)

CONTENU : Examen 3

L'évaluation 3 se veut une évaluation synthèse en lien avec le travail de session.

MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation et mode d'évaluation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Examen écrit	Examen écrit portant sur les chapitres : "Hydraulique ATA 29" et "Atterrisseurs ATA 32". Individuel, à choix multiples ou à court développement. Utilisation de la base de données de Transports Canada. Une période d'observation ou d'activité au hangar précédera l'examen. Durée d'environ 2 heures.	1, 2, 3	Voir tableau 1	Semaine 5	20%
Examen écrit	Examen écrit portant sur les chapitres : "Pressurisation et conditionnement d'air ATA 21", "Pneumatique ATA 36", "Oxygène ATA 35", "Protection contre le givre et la pluie ATA 30" et "Carburant ATA 28" Individuel, à choix multiples ou à court développement. Utilisation de la base de données de Transports Canada. Une période d'observation ou d'activité au hangar précédera l'examen. Durée d'environ 2 heures.	4	Voir tableau 2	Semaine 11	20%
Travail de session partie 1 : Planification de l'installation	En équipe obligatoirement. 4 étudiants maximum. Fiche technique, localisation, rôle, description, caractéristiques, contraintes Semaine 12 à 14 (accompagnement chaque semaine)	5	Voir tableau 3	Semaine 14	10%
Travail de session partie 2 : Évaluation d'une tâche d'entretien	Individuel Appuyé sur des photos (ciblées et composants dans son ensemble), exigences d'accès, procédure de travail, contrainte liée à l'entretien, risque de contamination, outils spéciaux ou équipement requis. Semaine 12 à 14 (accompagnement chaque semaine)	5	Voir tableau 4	Semaine 15	20%
Examen écrit synthèse	Individuel Questions à développement. Démontrer sa capacité à établir des relations entre les caractéristiques des systèmes d'un aéronef et les décisions de conception et de planification à l'aide du travail de session (partie 2).	tous	Voir note*	Semaine 15	30%

TOTAL : 100%

* Les critères d'évaluation vous seront transmis une semaine avant l'activité d'évaluation sommative

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

- Notes de cours disponibles sur LÉA.
- Dossier « avion » sur les postes informatique.
- Handbook ENA, modules "Symboles hydrauliques" (#4723) et "Propriétés physiques" (#4728).

MÉDIAGRAPHIE

- Cassou, G. « Aérotechnique: cellule, équipements et circuits », Éditeur Institut aéronautique Jean Mermoz, 1975. D 629.13431 C 345 a (Hydraulique. Trains. Carburant. Oxygène. Dégivrage. Pressurisation)
- Féminier, Didier. « Cellule et systèmes d'aéronefs » Modulo Éditeur, 1982. D 629.13431 F 329 c (Hydraulique, Trains, Carburant, Oxygène, Dégivrage, Pressurisation)
- Fleury, J., Weyland, J. « Technologie cellule », Institut aéronautique Jean Mermoz, 1981. D 629.13431 F 618t 629.13431 P 873 c (Hydraulique, Trains, Carburant, Oxygène, Sécurité, Dég. Press)
- Ropoll, J.C. « Cellule, circuits », Éditeur École nationale de l'aviation civile, 1984. A 629.13431 R 592 c (Hydraulique. Trains. Oxygène. Dégivrage. Pressurisation)
- Kroes/Watkins/Delp. « Aircraft Maintenance & Repair », 6e édition, Mac Millan/McGraw-Hill, 1993. A 629.1346 M 158 m (Hydraulique. Trains. Carburant. Oxygène. Sécurité. Dégivrage. Pressurisation)
- Poujade, A. « Cellule et systèmes », Éditeur Institut aéronautique, Jean Mermoz, 1985. D 629.13431 P 873 c (Hydraulique. Trains. Carburant. Oxygène. Dégivrage. Pressurisation)
- JAP Inc. « A&P Technician Airframe Test guide », édition 2002, ATP series. 629.134C891a S (Hydraulique. Trains. Carburant. Oxygène. Sécurité. Dégivrage. Pressurisation.)
- JAP Inc. « A&P Technician Airframe Textbook », dernière édition, ATP series. Cote de la bibliothèque : A 629.134 A298
- JAP Inc. « A&P Technician Airframe Workbook », édition 2000-2001, ATP series. 629.134353A296 1992 S (Hydraulique. Trains. Carburant. Oxygène. Sécurité. Dégivrage. Pressurisation)
- Site internet de Transports Canada, <https://www.tc.gc.ca/fr/services/aviation.html>
- USA, Dep. of Transportation. « Advisary circular DOT FAA », EA-AC 43.13-1B
- USA, Dep. of Transportation. « Airframe and powerplant: airframe handbook », AC 65-ISA, FAA 1976. D 629.1343 E 83a (Hydraulique. Trains. Carburant. Oxygène. Sécurité. Dégivrage. Pressurisation)
- USA, Dep. of Transportation. « Maintenance d'aéronefs, Méthodes, techniques et pratiques reconnues » Circulaire d'information, EA-AC 43.13-1A et 2A ISBN2-89113-114-2

CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

(1) Note de passage

La note de passage du cours est de 60% (PIEA, article 5.1m).

(2) Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA, article 5.2.5.1).

Tout retard non justifié de l'étudiant à une activité d'évaluation sommative peut amener l'enseignant à lui refuser le droit de participer à ladite activité.

Toute absence non motivée pour des raisons graves (maladie, décès, événement de force majeure, etc.) à une activité d'évaluation sommative peut entraîner la note zéro (0) pour ladite activité.

Il revient à l'étudiant de prendre les mesures pour rencontrer son enseignant avant la tenue de l'activité d'évaluation ou dès son retour à l'ÉNA, et lui expliquer les motifs de son absence avec pièces justificatives à l'appui. Si les motifs sont graves et reconnus comme tels par l'enseignant, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre l'enseignant et l'étudiant.

(3) Remise des travaux

Les travaux exigés par un professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les **pénalités** entraînées par les retards sont établies **selon les règles départementales** (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard les pénalités sont :

- Voir la section « Règles des départements » à l'adresse suivante : <http://guideena.cegepmontpetit.ca/regles-des-departements/>

(4) Présentation matérielle des travaux

L'étudiant doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Cégep. Le non-respect de ces normes peut retarder l'acceptation du travail ou affecter la note accordée. Ces normes sont disponibles dans **Liens éclair, Bibliothèques** sous la rubrique « **Méthodologie** » des centres de documentation du Cégep dont voici l'adresse : www.cegepmontpetit.ca/normes.

Les **pénalités départementales** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) sont : <http://guideena.cegepmontpetit.ca/regles-des-departements/>.

(5) Qualité de la langue française

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les critères et les valeurs établis par le département.

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est :

- Voir la section « Règles des départements » à l'adresse suivante : <http://guideena.cegepmontpetit.ca/regles-des-departements/>

MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Les étudiants sont tenus de se conformer aux règles enseignées lors de l'utilisation des équipements et de respecter les règles de sécurité relatives aux essais de fonctionnement des systèmes sur les aéronefs et maquettes. Un usage ou une attitude non conforme et dangereuse entraînera une suspension de l'étudiant au cours. Le port des lunettes et chaussures de sécurité ainsi que de la combinaison ÉNA est obligatoire lors des activités au hangar.

AUTRES RÈGLES DÉPARTEMENTALES

Les étudiants sont invités à consulter le site web pour les règles particulières à ce cours : <http://guideena.cegepmontpetit.ca/regles-des-departements/>

(1) Retards aux cours

L'étudiant(e) qui arrive après le début d'une période d'un cours peut être considéré(e) absent(e) pour cette période (1 heure). À la suite d'une pause entre les périodes, l'étudiant(e) doit se présenter à l'heure fixée par le professeur. L'étudiant(e) qui arrive en retard au-delà des pauses entre les périodes peut être considéré(e) absent(e) pour cette période (1 heure).

(2) Absence du professeur

L'étudiant(e) doit attendre dix minutes avant de considérer l'enseignant(e) absent(e) pour la période de cours et se doit de se présenter à la deuxième heure sauf si un avis d'absence a été émis.

(3) Sécurité et utilisation des locaux et des services du département

Voir Règles du département de préenvol dans le site Web de l'ÉNA, sous la rubrique Règles et politiques de l'ÉNA. <http://ena.cegepmontpetit.ca/etudiants-actuels/documents-et-consignes/regles-de-securite>

(4) Révision de notes

Voir l'article 6.6.2 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit à l'École nationale d'aérotechnique du cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : <http://www.cegepmontpetit.ca/ena/a-propos-de-l-ecole/reglements-et-politiques>. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.